

# FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 978 135 DT, y compris des sommes capitalisables de 47 940 DT.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2014, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Bilan arrêté au 31/12/2014***(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>1 674 250</b>	<b>1 353 832</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	1 674 250	1 353 832
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>310 757</b>	<b>350 697</b>
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		310 757	350 697
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 985 015</b>	<b>1 704 537</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>6 002</b>	<b>8 079</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.6</b>	<b>878</b>	<b>4 030</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 880</b>	<b>12 109</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>1 930 195</b>	<b>1 666 579</b>
<b>CP2- Sommes Capitalisables</b>		<b>47 940</b>	<b>25 849</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		27 408	11 560
b - Sommes capitalisables de l'exercice		20 532	14 289
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 978 135</b>	<b>1 692 428</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 985 015</b>	<b>1 704 537</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
*(Exprimé en dinar)*

		<b>Exercice clos le 31/12/14</b>	<b>Exercice clos le 31/12/13</b>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2</b>	<b>59 569</b>	<b>66 554</b>
a. Dividendes		59 569	55 560
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	10 994
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.3</b>	<b>5 700</b>	<b>14 594</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>65 269</b>	<b>81 148</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.8</b>	<b>-41 574</b>	<b>-65 655</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>23 695</b>	<b>15 493</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.9</b>	<b>-2 030</b>	<b>-5 963</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>21 665</b>	<b>9 530</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-1 133</b>	<b>4 759</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>20 532</b>	<b>14 289</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>1 133</b>	<b>-4 759</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		156 409	-81 162
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-482	-169 277
Frais de négociation de titres		-5 408	-18 122
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>172 184</b>	<b>-259 031</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2014 au 31/12/2014**  
*(Exprimé en dinar)*

	<b>Exercice clos le 31/12/2014</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>172 184</b>	<b>-259 031</b>
a- Résultat d'exploitation	21 665	9 530
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	156 409	-81 162
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-482	-169 277
d- Frais de négociation de titres	-5 408	-18 122
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>113 522</b>	<b>-2 611 685</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>213 573</b>	<b>323 597</b>
Capital	202 077	331 592
Régularisation des sommes non distribuables	7 958	-11 442
Régularisation des sommes capitalisables	3 538	3 447
<b>b / Rachats</b>	<b>-100 051</b>	<b>-2 935 282</b>
Capital	-95 806	-3 012 205
Régularisation des sommes non distribuables	-1 133	90 539
Régularisation des sommes capitalisables	-3 112	-15 401
Droits de sortie	0	1 785
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>285 706</b>	<b>-2 870 716</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	1 692 428	4 563 144
en fin de l'exercice	1 978 134	1 692 428
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	11 307	27 653
en fin de l'exercice	12 028	11 307
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>164,460</b>	<b>149,679</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,88%</b>	<b>-9,29%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2014**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION. L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 02-04-2008.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-14 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2014 à 1 674 250 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
<b>Titres OPCVM</b>				
AXIS T SICAV	855	91 452	91 346	4,62%
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>855</b>	<b>91 452</b>	<b>91 346</b>	<b>4,62%</b>
<b>Cote continu</b>				
ADWYA	4 000	25 535	32 664	1,65%
ASSAD	10 000	107 684	80 000	4,04%
ATL	22 400	66 692	59 293	3,00%
ATTIJARI BANK	7 000	120 016	168 091	8,50%
CARTHAGE CEMENT	25 000	79 368	61 950	3,13%
CEREALIS	21 766	149 121	147 486	7,46%
CIMENTS BIZERTE	6 096	40 011	39 587	2,00%
CITY CARS	6 135	67 174	70 160	3,55%
EUROCYCLES	3 000	34 081	49 341	2,49%
MOD LEASING	1 500	8 250	8 160	0,41%
MONOPRIX	5 000	88 494	109 345	5,53%
OTH	19 000	123 500	137 218	6,94%
SFBT	7 000	76 856	161 021	8,14%
SOTEMAIL	13 000	36 987	36 920	1,87%
SOTUVER	16 232	95 237	85 121	4,30%
TELNET	8 652	44 839	44 826	2,27%
TGH	65 000	61 000	49 010	2,48%
TPR	33 000	153 226	142 593	7,21%
<b>Total cote continu</b>	<b>273 781</b>	<b>1 378 071</b>	<b>1 482 786</b>	<b>74,96%</b>
<b>Cote fixing</b>				
MAGASIN GENERAL	3 000	67 532	95 538	4,83%
MIP	2 000	9 400	4 580	0,23%
<b>Total cote fixing</b>	<b>5 000</b>	<b>76 932</b>	<b>100 118</b>	<b>5,06%</b>
<b>Total titres cotés</b>	<b>278 781</b>	<b>1 455 003</b>	<b>1 582 904</b>	<b>80,02%</b>
<b>Total</b>	<b>279 636</b>	<b>1 546 455</b>	<b>1 674 250</b>	<b>84,64%</b>

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

#### Titres OPCVM

AXIS T SICAV	59 485	31 967	0	0	0	91 452
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>59 485</b>	<b>31 967</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 452</b>

#### Cote continu

ADWYA	34 243	25 535	44 393	34 243	10 150	25 535
ASSAD	107 684	0	0	0	0	107 684
ATB	154 413	0	134 849	154 413	-19 563	0
ATL	81 370	7 950	19 586	22 628	-3 041	66 692
ATTIJARI BANK	81 825	79 104	39 460	40 913	-1 453	120 016
BIAT	27 412	0	25 677	27 412	-1 735	0
BT	95 284	3 804	113 442	99 088	14 354	0
CARTHAGE CEMENT	0	79 368	0	0	0	79 368
CELLCOM	0	12 726	15 127	12 726	2 401	0
CEREALIS	0	149 121	0	0	0	149 121
CIMENTS BIZERTE	0	40 011	0	0	0	40 011
CITY CARS	46 143	21 031	0	0	0	67 174
DELICE	0	1 372	1 438	1 372	66	0
EUROCYCLES	0	54 529	26 617	20 449	6 168	34 081
MOD LEASING	0	23 176	19 478	14 926	4 552	8 250
MONOPRIX	88 494	0	0	0	0	88 494
OTH	133 634	0	10 586	10 134	452	123 500
SAH	2 319	0	3 150	2 319	831	0
SFBT	135 866	9	86 200	59 019	27 181	76 856
SOMOCER	0	32 225	33 132	32 225	907	0
SOTEMAIL	0	36 987	0	0	0	36 987
SOTETEL	21 936	0	18 238	21 936	-3 698	0
SOTIPAPIER	0	78 720	62 313	78 720	-16 407	0
SOTUVER	59 976	35 261	0	0	0	95 237
TELNET	31 607	72 499	62 555	59 267	3 288	44 839
TGH	0	107 356	35 255	46 356	-11 102	61 000
TPR	153 226	0	0	0	0	153 226
<b>Total cote continu</b>	<b>1 255 431</b>	<b>860 786</b>	<b>751 495</b>	<b>738 145</b>	<b>13 350</b>	<b>1 378 071</b>

#### Cote fixing

MAGASIN GENERAL	67 532	0	0	0	0	67 532
MIP	0	36 735	13 503	27 335	-13 832	9 400
<b>Total cote fixing</b>	<b>67 532</b>	<b>36 735</b>	<b>13 503</b>	<b>27 335</b>	<b>-13 832</b>	<b>76 932</b>

<b>Total titres cotés</b>	<b>1 322 962</b>	<b>897 521</b>	<b>764 998</b>	<b>765 480</b>	<b>-482</b>	<b>1 455 003</b>
<b>Total</b>	<b>1 382 447</b>	<b>929 488</b>	<b>764 998</b>	<b>765 480</b>	<b>-482</b>	<b>1 546 455</b>

#### 4.2- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des actions	59 569	55 560
Revenus des BTA	0	10 994
<b>Total</b>	<b>59 569</b>	<b>66 554</b>

#### 4.3- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2014 à 5 700 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des BTC	0	3 503
Revenus des autres placements	0	4 039
Revenus compte courant rémunéré	5 700	7 052
<b>Total</b>	<b>5 700</b>	<b>14 594</b>

#### 4.4- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 DT au 31-12-2014 et au 31-12-2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres débiteurs	8	8
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

#### 4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AAD au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 6 002 DT au 31-12-2014 contre 8 079 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Gestionnaire	3 656	3 107
Dépositaire	2 346	4 972
<b>Total</b>	<b>6 002</b>	<b>8 079</b>

#### 4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 878 DT au 31-12-2014 contre 4 030 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	724	3 704
Publications	-14	185
CMF	168	141
<b>Total</b>	<b>878</b>	<b>4 030</b>

#### 4.7- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 285 706 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	263 616
Variation de la part Revenu	22 090
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>285 706</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2014

Montant:	1 666 579
Nombre de titres :	11 307
Nombre de porteurs de parts :	30

##### Souscriptions réalisées

Montant:	202 077
Nombre de titres émis :	1 371
Nombre de nouveaux porteurs de parts :	6

##### Rachats effectués

Montant:	95 806
Nombre de titres rachetés :	650
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

##### Capital au 31-12-2014

Montant:	1 772 850 *
Nombre de titres :	12 028
Nombre de porteurs de parts :	35

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>1 772 850</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	156 409
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(482)
Régularisation des SND	6 826
Frais de négociation de titres	(5 408)
Droit de sortie	-
<b>Capital au 31/12/2014</b>	<b>1 930 195</b>

#### 4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2014 à 41 574 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération du Dépositaire	3 275	5 172
Rémunération du Gestionnaire	38 299	60 483
<b>Total</b>	<b>41 574</b>	<b>65 655</b>

#### 4.9- Autres charges

Ce poste s'élève en 2014 à 2 030 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération CAC	0	2 632
Redevance CMF	1 850	2 922
Frais divers bancaires	173	403
Charges diverses	7	6
<b>Total</b>	<b>2 030</b>	<b>5 963</b>

### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,425	7,177	5,063
Charges de gestion des placements	-3,457	-5,807	-7,717
<b>Revenu net des placements</b>	<b>1,968</b>	<b>1,370</b>	<b>-2,654</b>
Autres charges	-0,170	-0,527	-0,440
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,798</b>	<b>0,843</b>	<b>-3,094</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,095	0,421	0,655
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>1,703</b>	<b>1,264</b>	<b>-2,439</b>
Variation des + ou - values potentielles sur titres	13,003	-7,178	-16,122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,041	-14,971	24,729
Frais de négociation de titres	-0,450	-1,603	-0,658
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>12,512</b>	<b>-23,752</b>	<b>7,949</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>14,310</b>	<b>-22,909</b>	<b>4,856</b>
<b>Droits d'entrée et de sortie</b>	<b>0,000</b>	<b>0,158</b>	<b>0,165</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>12,512</b>	<b>-23,594</b>	<b>8,114</b>
Régularisation des sommes non distribuables	0,566	6,995	-2,666
<b>Sommes non distribuable de l'exercice</b>	<b>13,078</b>	<b>-16,599</b>	<b>5,449</b>
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>164,460</b>	<b>149,679</b>	<b>165,014</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,25%	2,25%	3,50%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,20%	0,20%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	9,30%	0,49%	1,11%

## **5.2 Transactions avec les parties liées**

La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20%TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération d'AXIS GESTION au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2014 s'élève à 38 299 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 5 408 au titre de l'exercice 2014.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net hors taxes (avec un minimum de 50000 D HT par an) calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2014 s'élève à 3 275 DT TTC.